



J PERRAGUIN A 19/04/09,

**Commission BMX**

**PROCES VERBAL D' HOMOLOGATION NATIONALE D'UNE PISTE de BMX TEMPORAIRE**

Nom du Club ou de l'entité organisatrice et adresse du siège: .....  
 Tél : ..... Fax : ..... Email : .....@.....  
 Nom du Président du Club : ..... Adresse : ..... Tél : .....  
 Lieu d'implantation et adresse de la piste : .....

- ✓ Date de la première visite : .....
- ✓ Date de la deuxième visite : .....
- ✓ Référence du rapport de visite (AA/MM/JJ N° HT...) : .....

**La piste de BMX référencée ci-dessus est considérée homologuée (conformité réglementaire de la piste).**

	<b>Président du club ou de l'entité organisatrice</b>	<b>Représentant de la FFC</b>
<b>Date</b>		
<b>Signature</b>		

Fait en 4 exemplaires ; l'original est conservé au siège de la Fédération Française de Cyclisme 5 rue de Rome 93561 Rosny sous bois,  
 1 ex au Maire de la commune,  
 1 ex au Président du club,  
 1 ex au Comité Régional .